|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 2** | **Document C25/44-F** |
| **19 mai 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale | |
| RAPPORT DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE DE L'UNITÉ DU CONTRÔLE INTERNE | |
| **Objet**  Le présent rapport porte sur les activités d'audit interne menées durant la période allant d'avril 2024 à mars 2025.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport.  **Lien pertinent avec le plan stratégique**  Excellence en matière de ressources humaines et d'innovation institutionnelle.  **Incidences financières**  Dans les limites du budget alloué pour 2024-2025.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  [*Règlement financier et Règles financières de l'UIT (2022), Article 29*](https://www.itu.int/en/council/Pages/Financial-Regulations.aspx) | |

Introduction

1 Le présent rapport est transmis au Conseil de l'UIT et a été établi conformément à l'Article 29 du Règlement financier et des Règles financières de l'UIT (2022). Conformément à la Charte du contrôle interne de l'UIT[[1]](#footnote-1), le rapport doit être soumis à la Secrétaire générale, et présenté au Conseil, qui l'examine. Le présent rapport couvre les activités menées durant la période allant d'avril 2024 à mars 2025.

2 L'Unité du contrôle interne a été créée à la suite de la session de 2023 du Conseil, en vertu d'une décision administrative de la Secrétaire générale, laquelle a pris effet le 1er septembre 2023. L'Unité assure trois fonctions: l'audit interne, les enquêtes et l'évaluation. Pour la période considérée, l'Unité du contrôle interne se composait de cinq fonctionnaires des catégories professionnelle et supérieure – le chef du contrôle interne (D1), un auditeur principal (P5), un enquêteur/auditeur (P4), un auditeur interne (P3) et un autre auditeur interne (P2). Le travail d'audit est effectué par les fonctionnaires P5, P3 et P2 sous la supervision générale du chef du contrôle interne.

3 L'Unité du contrôle interne confirme que dans ses activités d'audit, elle se conforme aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes (IIA)[[2]](#footnote-2), ainsi qu'aux dispositions de la Charte d'audit interne de l'UIT. En outre, elle confirme que durant la période considérée, ses membres n'ont supervisé aucune des activités ayant fait l'objet d'un audit ou d'une enquête, ni n'en ont été responsables, et qu'ils n'ont pas exercé à l'UIT de fonctions comptables ou opérationnelles.

Orientation et champ des activités d'audit interne

4 Conformément à la Charte d'audit interne, le plan annuel d'audit pour 2024 a été examiné par le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) à sa 37ème réunion et approuvé par la Secrétaire générale le 11 janvier 2024.

5 L'Unité du contrôle interne remet systématiquement des exemplaires des rapports d'audit interne au Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT ainsi qu'au CCIG. Conformément au § 5 de l'Article 29 du Règlement financier et des Règles financières (2022), des rapports finals d'audit interne peuvent être mis à la disposition des États Membres ou de leurs représentants désignés. Un mécanisme simplifié d'accès aux rapports d'audit interne est en place depuis octobre 2015. Au cours de la période considérée, aucune demande d'accès à des rapports d'audit interne n'a été reçue via le [mécanisme en ligne](https://www.itu.int/en/council/Pages/form-internal-audit.aspx).

Objectifs et conclusions des missions d'assurance

6 Les missions d'assurance ont pour objectif d'évaluer: i) les aspects liés à la gouvernance des activités de l'Union faisant l'objet de l'audit; ii) Les pratiques en matière de gestion des risques; et iii) l'efficacité des contrôles (internes). Un niveau de priorité est attribué aux recommandations résultant des travaux d'audit, en fonction des incidences et de la probabilité d'une déficience (niveau élevé, moyen ou faible).

7 L'Unité du contrôle interne assure le suivi de la mise en œuvre des mesures recommandées, si nécessaire. Un tableau de bord de la conformité à l'échelle de l'Union est en place depuis le début de 2021 à cette fin. Le tableau de bord facilite le suivi de la mise en œuvre des recommandations par les responsables concernés. Toutefois, il ne dispense pas l'Unité du contrôle interne de la responsabilité qui est la sienne d'assurer le suivi des recommandations qu'elle a formulées antérieurement, conformément à la Norme 15.2 des Normes internationales d'audit interne de l'IIA[[3]](#footnote-3). Un document d'information distinct ([C25/INF/1](https://www.itu.int/md/S25-CL-INF-0001/en)) est soumis au Conseil à sa session de 2025, afin de rendre compte du suivi des recommandations issues de l'audit interne et des recommandations relatives à la vérification juricomptable.

*Les missions d'assurance ci-après ont été effectuées et achevées:*

A Évaluation du module Grant Management

8 L'Unité du contrôle interne a mené, avec l'appui d'un prestataire de services externe, une évaluation de l'applicabilité du module Grant Management du système SAP. Les objectifs étaient d'analyser la configuration et l'intégration SAP-ERP actuelles en ce qui concerne la gestion des subventions (Projets et programmes extrabudgétaires), d'évaluer le degré d'efficience, de fiabilité et d'efficacité des méthodes actuellement utilisées pour la gestion des subventions (Fonds extrabudgétaires), et d'évaluer la valeur ajoutée découlant de l'exécution d'un module SAP Grant Management (Grantee Management (GM-GTE)).

9 L'évaluation a établi que le lien entre le système SAP et le module Grant Management, dans sa conception actuelle, est suffisant pour répondre aux besoins d'information en matière de fonds extrabudgétaires. Toutefois, les utilisateurs n'ont pas été clairement informés des capacités du système et n'ont pas reçu de formation, ce qui s'est traduit par un surcroît non nécessaire d'opérations de traitement. Le problème ainsi constaté est d'ordre pratique et non systémique. Il a aussi été constaté que les processus actuels de gestion des subventions n'étaient pas documentés et qu'il n'existait pas de structure précise quant à la gouvernance et à la responsabilité des données.

10 Le rapport d'audit définitif a été communiqué aux fonctionnaires concernés du Secrétariat général et a fait l'objet de discussions. Il comprend six recommandations visant à remédier aux problèmes relevés concernant les processus de gestion des subventions et a été transmis à la Secrétaire générale le 8 janvier 2025. Dans l'ensemble, la direction a accepté les recommandations d'audit proposées.

B Bureau régional pour les États arabes

11 L'Unité du contrôle interne a mené à bien un audit du Bureau régional pour les États arabes. Au cours de cet audit, l'Unité du contrôle interne a examiné 12 domaines thématiques. On trouvera ci-dessous une présentation des conclusions par domaine thématique:





12 L'opinion d'audit globale évalue la gouvernance et les activités de contrôle et de suivi comme étant raisonnablement à largement adéquates, et les activités d'information et de communication comme étant, de temps à autre, partiellement adéquates seulement.

13 La version finale du rapport d'audit a été publiée fin mars 2025. Cette version a été remplacée par un rapport publié le 15 mai 2025. Ce rapport comportait 13 recommandations (une de priorité "élevée", 9 de priorité "moyenne" et 3 de priorité "faible") et des observations officielles de la direction. Cette dernière a accepté les recommandations d'audit proposées.

Missions additionnelles

A Évaluation de l'ASHI

14 L'Unité du contrôle interne a effectué une mission d'assurance concernant les principaux éléments de données qui ont été fournis à l'actuaire de l'UIT (AON) pour l'évaluation de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI). Cette tâche a été demandée initialement lors de l'audit des états financiers de l'UIT pour 2022, à l'initiative du Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT, par le Chef du Département de la gestion des ressources financières, avec l'accord de la Secrétaire générale de l'UIT.

15 En mai 2023, l'Unité du contrôle interne a publié un rapport d'assurance et une lettre de gestion pour signaler à la direction de l'UIT i) les insuffisances des contrôles; et ii) les recommandations associées, visant à permettre à la direction de l'UIT d'avoir l'assurance nécessaire en ce qui concerne les contrôles exercés par le Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT en vue des futurs audits de fin d'exercice. Conformément à l'approche antérieure, l'Unité du contrôle interne, en février 2025, a de nouveau fourni l'assurance nécessaire quant aux principaux éléments de données utilisés pour la validation de l'ASHI.

Suite donnée aux recommandations d'audit interne

16 Pendant la période considérée, l'Unité du contrôle interne a continué d'examiner la suite donnée aux recommandations formulées dans les rapports d'audit précédents. Elle s'est aussi entretenue régulièrement de ces résultats d'examen dans le cadre de sa réunion avec le CCIG. Comme indiqué précédemment, un document d'information distinct a été transmis au Conseil à sa session de 2025 pour rendre compte de la suite donnée aux recommandations issues de l'audit interne et de la vérification juricomptable. Au 31 janvier 2025, des progrès supplémentaires ont été constatés dans la suite donnée aux recommandations issues de l'audit interne, comme indiqué dans le tableau ci-dessous:



\* Toutes les recommandations émises avant 2017 ont été closes et incorporées dans la rubrique "Recommandations (total)" (à la ligne "Closes").

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Ordre de service 24/09, promulgué par la Secrétaire générale le 10 septembre 2024. [↑](#footnote-ref-1)
2. Institut des auditeurs internes, [www.theiia.org](http://www.theiia.org). [↑](#footnote-ref-2)
3. IIA, Normes internationales d'audit interne, Norme 15.2, "Confirmation de la mise en œuvre des recommandations ou plans d’action". [↑](#footnote-ref-3)